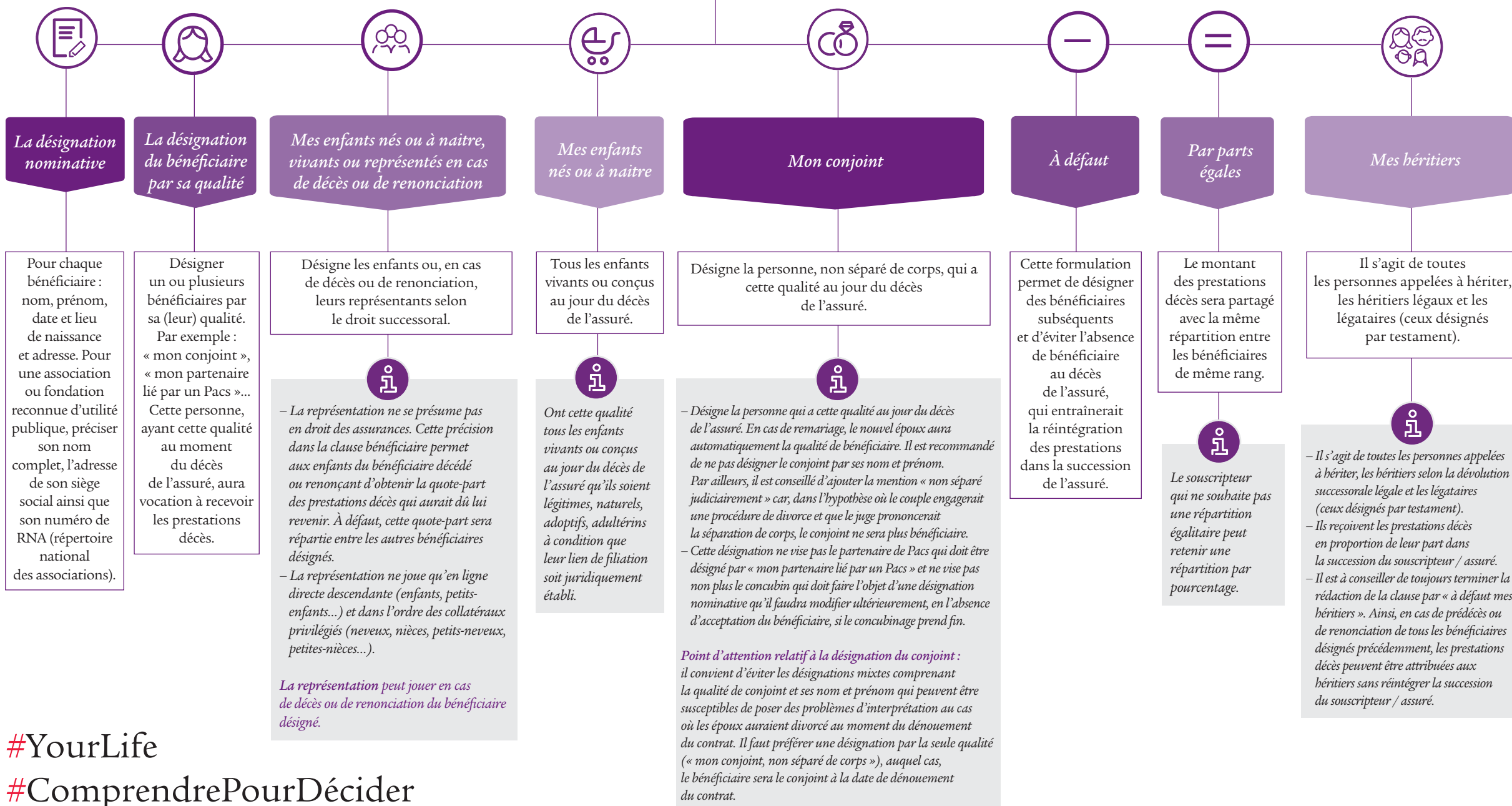


Votre clause bénéficiaire

La clause bénéficiaire est destinée à désigner de manière claire et précise les personnes physiques ou morales qui ont vocation à recevoir les prestations décès dues au titre d'un contrat d'assurance vie. Afin de prévenir l'apparition des situations de déshérence, la rédaction de la clause bénéficiaire doit faire l'objet du plus grand soin, et doit être révisée en cas d'évolution de la situation familiale ou patrimoniale, afin de vérifier qu'elle est toujours adaptée.



#YourLife

#ComprendrePourDécider